



Département du Lot
COMMUNE DE VIRE SUR LOT

Arrêté municipal n° AR_2024_02

Arrêté municipal portant à une voie de circulation - secteur Poujols du 15 au 16 fév 2024

Le Maire de VIRE SUR LOT

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Considérant les travaux : tailles et coupes de haies et/ou d'arbres qui auront lieu entre le 15 février 2024 et le 16 février 2024 de 8h00 à 19h00 sur la voie communale partant du bas des « Poujols » jusqu'au « Clos Triguedina » ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

Vu l'intérêt général ;

ARRÊTÉ:

Article 1

La circulation des véhicules sera sur une voie, entre le bas des « Poujols » jusqu'au « Clos Triguedina », du 15 au 16 février 2024 de 8h00 à 19h00.

Article 2

Pendant cette période, une seule voie de circulation sera maintenue, des panneaux travaux et des cônes seront mis en place pour sécuriser la voie.

Article 3

Pendant cette même période, le stationnement des véhicules sera interdit sur la voie des travaux.

Article 4

La gendarmerie de Puy l'Évêque et Madame le maire sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vire sur Lot, le

14/02/2024

Le Maire

Pour délégation au Maire
le 1er Adjoint Edmond HARTMANO

Acte rendu exécutoire par la publication
en mairie le

14/02/2024